

Le pied du sportif

Dimanche 10 Décembre



- Objectif **Maîtriser la complexité du traitement des pathologies du sportif**
- Intervenants **M. Fabien SUYKERBUYCK**
Pédicure - Podologue
Enseignant
- Lieu **Paris**

9H00: Accueil des participants et tour de table

JOUR

9H15 Présentation de la formation

N°1

LE PIED DU SPORTIF :

- Appréhender, évaluer, différencier, examiner comprendre
- Connaître le sport pratiqué, les mécanismes de blessures
- Différencier les sports d'appui et de non appui du pied

LES GRANDES PATHOLOGIES :

- Entorses, fractures de fatigue, périostites, tendinites, fasciites, myalgies ...
Reconnaître :
- Les causes (mécaniques)
- Les signes fonctionnels
- Les signes cliniques
- L'étude des examens complémentaires
- L'évolution et complication
- Traitements (orthétiques)

EXAMEN CLINIQUE :

- La palpation
- Les gestes : exercice en binôme
- Les différentes possibilités d'appareillage
- Les grands principes pour l'appareillage du sportif
- Connaissances des chaussures adaptées
- Formes et techniques des principales orthèses plantaires adaptées

Synthèse de la journée

17H30

Fin de la formation



Bulletin d'inscription

à retourner par mail ou par courrier

PRIX

Une formation offerte aux adhérents SNOF
« Entreprise » au titre de l'année 2017.

Prix de la formation :

330.00 € HT
396.00 € TTC

Salarié : Possibilité de prise en charge par un OPCA.
Modalités d'inscription et détail sur demande auprès
du Secrétariat SNOF.

(Adresse, plan d'accès, convention de prise en charge,
frais de formation

Frais de dossier + déjeuners adhérent SNOF (Salarié et
Entreprise)

50.00 € HT
60.00 € TTC

INSCRIPTION

Mme M.

N° ADELI

Date de naissance

Adresse complète

N° de téléphone

** Obligatoire pour établir l'attestation DPC*

S'inscrit à la session de formation :

« Le pied du sportif ».

Règlement par chèque à joindre à votre bon d'inscription.

Merci par avance pour votre compréhension.

Fait à _____, le _____

Signature

NB : Toute inscription validée par retour du bon d'inscription est due.
Aucun remboursement ne pourra être effectué après réception du règlement.

